

Compte rendu du Comité technique local du 15 décembre 2016

Ordre du jour

1. Exercice emplois pour 2017 (pour avis)
2. Questions diverses

Pourquoi FO-DGFIP a préféré siéger à la 2 eme convocation du CTL?

Comme pour le CTL du 28 novembre et après boycott de la 1ere convocation, **FO DGFIP 56** a pris l'option de siéger à cette 2eme convocation de ce CTL particulier qualifié de « CTL emplois » et dont l'ordre du jour portait sur la déclinaison locale des suppressions d'emplois dans le Morbihan pour 2017.

Les délégations CGT et Solidaires Finances Publiques du 56 n'ont pas souhaité siéger et ont préféré l'option d'une conférence de presse et d'une information à l'attention du public. La CFDT a siégé elle aussi avec nous.

FO DGFIP 56, considère que sa responsabilité est de porter toutes ses revendications, pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents à tous les niveaux et en toutes circonstances.

En se confrontant argument contre argument à la Direction, et en votant contre les suppressions d'emplois, **FO DGFIP 56** respecte aussi le mandat qui lui a été donné par les personnels.

Exercice emplois 2017

En introduction, le Directeur, nous a justifié que les suppressions d'emplois relevaient de décisions politiques et que les marges de manœuvres locales étaient quasi nulles.

FO DGFIP 56 lui a précisé qu'en ce jour de réunion du Comité technique local, nous n'avions pas comme interlocuteur, un responsable politique, mais le directeur de notre département et que dans ce contexte nous entendions débattre et l'entendre au sujet de ses arbitrages départementaux que ce soit en termes de suppressions d'emplois ou de restructuration de services !



Les suppressions d'emplois en 2017 dans le Morbihan

Comme indiqué dans nos propos introductifs, les arbitrages locaux sur les suppressions d'emplois, déclinent bon nombre de transferts d'emplois issus notamment des projets de restructurations au 1er janvier et 1er septembre 2017

Les suppressions nettes tenant compte de ces transferts sont les suivantes par catégorie :

Catégorie	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV expert	IDIV CN	A	B	B geo	C	Total
PLF 2 017		-1				1	-1	-2	-2	-1	-15	-21

LA LOCALISATION DEPARTEMENTALE

AFIP :

- Services de direction : suppression d'un emploi

IDIV

- Services de direction : - 1 IDIV / Services de direction : + 1 IDIV expert

Catégorie A : -2

- Services de direction / Evaluation du Domaine (PED) : -1



- BDV Vannes : -1 A vérificateur

Catégorie B : -3

- Trésorerie de Lorient HH : + 2 B

- Services de Direction – Service dépense : - 3 B

- Services de Direction – EMR : - 1 B

- TM Guéméné : - 1 B

- TM Malestroit : + 1 B

- SIE Auray : -1 B

Catégorie B Géo : CDIF Auray : - 1 B géo

Catégorie C : -14

- Services de Direction – Service dépense : - 2 C

- Services de Direction – Service Gestion du domaine (PGD): - 1 C

- Services de Direction – création du pôle TAM : + 3 C

- Services de Direction – PPR : - 1 C

- TM Questembert : - 1 C

- TM La Roche Muzillac : - 1 C

- TM Sarzeau : - 1 C

- TM Lorient Collectivités : - 1 C

- TM La Gacilly : - 1 C

- TM Mauron : -1 C

- TM Baud : - 1 C

- TM Ploërmel : + 1 C

- SIE Auray : -1C

- SIE Lorient Sud : - 1 C

- SIE Lorient Nord : - 1 C

- SIE Vannes Golfe : - 1 C

- SIP Auray : - 1 C

- SIP Vannes Remparts : - 1 C

- CDIF Vannes : - 1 C

- SPFE Vannes : - 1 C

Spécificité 2017 : le prélèvement à la source :

désimplantation de 3 B et 1 C supplémentaires pour une réimplantation de 3 B et 2 C

- SIE Lorient Nord : - 1 B / + 1 B
- SIE Pontivy : - 1 C / + 1 C
- SIP VG : - 1 C / + 1 C
- TM Hennebont : - 1 B / + 1 B
- EMR : + 1 B

Les réorganisations et restructurations**Fusion Belz – Auray**

La fusion au 01/01/2017 amène à opérer les transferts suivants :

- 1 emploi A vers les services de direction
- 1 emploi B vers le SIP d'Auray
- 2 emplois B vers la TS d'Auray

Fusion Elven – Vannes

La fusion au 01/01/2017 amène à opérer les transferts suivants :

- 1 emploi IDIV transformé en emploi A implanté à la Direction
 - 1 emploi B vers le SIP de Vannes Remparts
 - 1 emploi B et 1 emploi C vers la TS de Vannes Ménimur
- L'emploi IDIV CN est supprimé.

Transfert de la gestion de l'hôpital de Quimperlé

- Implantation de 2 emplois B à la Trésorerie de Lorient HH

Transfert du recouvrement impôts de la trésorerie d'Allaire vers le SIP Vannes Remparts

Pas de transfert d'emploi

Transfert de siège des SPF : Sans impact**Création du SPFE de Vannes**

- SIE de Vannes Golfe : - 1 A / - 2 B / - 3 C
- SIE Lorient Nord : - 1 B / - 3 C
- PCR (équipe fiscalité patrimoniale) : - 1 B
- SPFE Vannes : + 1 A + 4 B + 6 C

Implantation des secteurs fonciers dans les SIP de Vannes remparts et Lorient Sud

- CDIF Vannes : - 4 B / - 5 C
- SIP Vannes Remparts : + 4 B / + 5 C
- CDIF Lorient : - 3 B / - 6 C
- SIP Lorient SUD : + 3 B / + 6 C

Création du PELP PTGC

- CDIF Lorient : - 1 A / - 2 B Géo / - 1 B / - 1 C
- CDIF Auray : - 1 A / - 1 B Géo / - 2 C
- CDIF Pontivy : - 2 B Géo
- CDIF Ploërmel : - 1 A / - 2 B Géo / - 1 B
- CDIF Vannes : - 1 IDIVCN / - 2 A / - 8 B Géo / - 4 B / - 2 C / - 2 AST
- PELP / PTGC : + 1 IDIVCN / + 5 A + 5 B
- PTGC Vannes : + 10 B Géo + 1 B + 5 C + 2 AST
- PTGC Lorient : + 2 B Géo
- PTGC Pontivy : + 2 B Géo
- PTGC Ploërmel : + 2 B Géo

Fermetures programmées 2017/2018

Le Directeur a confirmé la très probable fermeture d'Allaire à l'horizon 2018. Les trésoreries de Guer et de La Gacilly subiront elles aussi les méfaits des regroupements des communautés territoriales et seront probablement fermées pour le 1^{er} janvier 2018, Malestroit devenant le siège de la nouvelle communauté de communes.

La trésorerie de Baud sera elle aussi impactée, sa disparition étant elle aussi programmée par son regroupement sur la trésorerie de Locminé.

Enfin, la situation devient elle aussi critique pour la trésorerie de Guémené, et la direction aura beau jeu de prétexter une fermeture en 2018.

Restructurations prévues pour les emplois Accueil :

Les postes prévus dans les structures Accueil seront désormais intégrés dans les SIP de rattachement et seront donc du ressort de la gestion du chef de service local. Cela n'aura pas de conséquences immédiates pour les agents actuellement en poste, la Direction a d'ailleurs indiqué qu'elle ne souhaite pas de bouleversements pour les emplois actuellement pourvus. Rappelons que les collègues étaient jusqu'à présent nommés par CAP Locale sur les postes d'accueil.

Transfert des emplois implantés dans la sous structure relations publiques vers la structure SIP

- SIP Vannes Golfe : 4 B et 1 C vers la structure / équipe SIP
- SIP Lorient Nord : 1 B et 3 C vers la structure / équipe SIP
- SIP Auray : 1 B et 1 C vers la structure / équipe SIP
- SIP Ploërmel : 1 B et 1 C vers la structure / équipe SIP
- SIP de Pontivy : 1 B et 1 C vers la structure / équipe SIP

Avant d'aborder le débat sur les arbitrages locaux de la direction du Morbihan, **FO DGFIP 56** a tenu à souligner combien les réformes incessantes, et notamment celles, visant à resserrer le réseau et à imaginer d'autres modes d'organisation, n'ont que

peu d'impact positif sur la qualité du travail et le service rendu aux usagers. **FO DGFIP 56** considère au contraire que dans un contexte toujours plus contraint des moyens, ces réformes n'ont eu de cesse d'affaiblir les services et dégrader les conditions de travail des agents.

Un point exhaustif et commenté a été fait ensuite pour chacune des catégories de cadres et chacune des implantations de services concernées par les réimplantations et suppressions d'emplois.

Au sujet du service des Domaines

Un éclairage tout particulier a été demandé par **FO DGFIP 56** sur la politique d'emploi concernant le service des Domaines.

FO DGFIP s'est d'ailleurs étonné que la fiche concernant ce point ne soit plus à l'ordre du jour de ce CTL.

Les arbitrages nationaux et le CTR devant traiter de la réorganisation du service des Domaines n'ayant pu à ce jour être arrêtés, on navigue pour l'instant toujours à vue, on expérimente, et on met encore une fois la charrue avant les bœufs.

Cependant, le Morbihan, conserverait une structure départementale, constituée d'un pôle d'évaluateur et d'un pôle gestion domaniale, ce dernier étant fléché dans les emplois Direction.

Vote : FO DGFIP 56 et la CFDT ont voté contre ce plan de suppression d'emplois 2017

Questions diverses

Primes de restructurations (PRS) pour les différents services concernés

A nouveau, nous avons souhaité dans le cadre des Questions diverses faire le point avec la Direction sur les différents aspects liés aux primes de restructuration qui vont bénéficier à de nombreux collègues en 2017.

Pour 2016, ce sont près de 39000 € qui ont versés aux agents bénéficiaires, pour 2017, compte tenu des nombreuses restructurations prévues ce montant va être largement dépassé.

La Direction nous a communiqué les références aux textes réglementaires applicables en matière de PRS et à synthétiser le dispositif sur un document consultable en annexe du compte rendu sur notre site www.fo-dgfip-sd.fr/056/

Vos représentants FO DGFIP 56 au CTL du 15 novembre 2016

Elus : Patrick Ravache, Frédéric Piquemal Expert : Béatrice Moalic



Vous souhaitez plus de renseignements, vous souhaitez adhérer à FO DGFIP 56, n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu